

délibération :  
**D\_2025\_2\_2**

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Objet : Programme Pluriannuel de Gestion Charente non domaniale

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 18 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 13 Février 2025

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY Jocelyne, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEDIRAISSON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

**Absent(s)** : Monsieur LAMACHE Christophe

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) 2025-2034 du bassin versant de la Charente non domaniale.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la proposition du PPG, donne un avis favorable à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 18/02/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot

